

MAIRIE DE GAILLON SUR MONTCIENT
JLG/NLG

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à 20 heures 30,

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie de Gaillon-sur-Montcient sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc GRIS, Maire.**

Ordre du Jour :

- Approbation du précédent compte rendu.
- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Vote du Résultat du Compte Administratif 2021.
- Vote du Compte de Gestion 2021.
- Vote des taxes 2022.
- Vote des Subventions 2022.
- Affectation du résultat 2021.
- Vote du Budget Primitif 2022.
- Avis sur la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (et son plan d'épandage) à Tessancourt-sur-Aubette.
- Décisions du Maire.
- Informations diverses.

Etaient présents : Monsieur Jean-Luc GRIS – Maire
– Madame Marie-Christine DUBERNARD - Monsieur Gérard TROU- Madame Véronique PIPEAU - Monsieur Jean-Pierre LE TELLIER- Monsieur David FEDEL – Madame Sophie CARMES- Madame Gaëlle AUBERT- Monsieur Frantz TARDIEU - Monsieur Guillaume VERLINDE – Monsieur Christophe RADENAC - Madame Sylvaine AMIOT-

Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Madame Martine JEUDY

Madame Marie-Christine DUBERNARD a été désignée à l'UNANIMITE Secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le vote du budget primitif 2021,
Vu les décisions modificatives inscrites au budget 2021
Vu le compte de gestion définitif établi par le comptable pour l'exercice 2021,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 :

- Section de Fonctionnement : excédent de 130 264.33 €
- Section d'Investissement : déficit de 10 907.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à L'UNANIMITE

Le compte administratif 2021

Et considérant que les résultats de clôture de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 211 895.24 €
- Section d'investissement : excédent de 213 008.58 €

Le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2021 pour les sections de fonctionnement et d'investissement est de 424 903.82 €.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à L'UNANIMITE le compte de gestion 2021 du trésorier municipal qui correspond en tout point au compte administratif 2021 et n'appelle pas d'observation ni de réserve.

VOTE DES DEUX TAXES 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Décide de maintenir les taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe foncière non bâti et la taxe foncière bâti pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 28.28 %
- Taxe foncière non bâti : 33.09 %

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2021 par section :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 présente un excédent de clôture de 211 895.24 €

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2021 présente un excédent de clôture de 213 008.58 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ces résultats comme suit :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2019,

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 s'élève à la somme de 119 357.01 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'UNANIMITE l'affectation des résultats suivants :

- Affectation au 1068 (RI) 105.360,91 €
- Affectation au 002 (RF)..... 106.534,33 €
- Affectation au 001 (RI)..... 213.008,58 €

RI : recettes d'investissement

RF : recettes de fonctionnement

VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Décide de voter les montants pour les subventions attribuées pour l'année 2021 de la façon suivante :

Article 65548 - Contributions aux syndicats Intercommunaux :	16 100,00 €
Article 657361 - Subvention Caisse des Ecoles	: 8.500,00 €
Article 6574 - Subvention aux associations	: 500,00 €
Article 6553 - Service Incendie	: 400,00 €
Article 65888 - Autre (participation centres de loisirs)	: 500,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

VOTE le budget primitif pour l'année 2022 en recettes et en dépenses :

- **Pour la Section de Fonctionnement**
- Dépenses et Recettes : 730.140,93 €
- **Pour la Section d'Investissement**
- Dépenses et Recettes : 1.163.905,92 €

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT A TESSANCOURT SUR AUBETTE

Faute de suffisamment, d'éléments pour donner un avis éclairé, cette délibération sera débattue à l'occasion du prochain conseil municipal.

Monsieur Le Maire transmettra l'adresse internet du site de la Préfecture des Yvelines afin que chacune et chacun des conseillers municipaux puisse en prendre connaissance avant le vote en conseil municipal.

DECISIONS DU MAIRE :

De signer un Acte d'Engagement avec le Cabinet EBK ARCHITECTURE représenté par Madame Emeline BARTNIK en sa qualité de Gérante pour la maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la restructuration et l'accessibilité de l'école

Le montant de la maîtrise d'œuvre est de 31.572,50 € H.T. Soit 37.887,00 € TTC

De signer avenant au contrat de maintenance et d'entretien pour les alarmes intrusion (école, Mairie et salle des fêtes) avec la société ADV 2000-TDM représentée par Monsieur Eric FOUCHER.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 10 Février 2022 et pourra être renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Le montant annuel de la prestation est fixé à 1.433,33 € H.T. soit 1.720,00 € T.T.C.

De signer avenant au contrat de maintenance et d'entretien pour les alarmes incendie (école, Mairie et salle des fêtes) avec la société ADV 2000-TDM représentée par Monsieur Eric FOUCHER.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 10 Février 2022 et pourra être renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Le montant annuel de la prestation est fixé à 1.208,33€ H.T. soit 1.450,00 € T.T.C.

De signer avenant au contrat de maintenance et d'entretien pour les alarmes intrusion (ateliers municipaux) avec la société ADV 2000-TDM représentée par Monsieur Eric FOUCHER.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 10 Février 2022 et pourra être renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Le montant annuel de la prestation est fixé à 475,00 € H.T. soit 570,00 € T.T.C.

INFORMATIONS DIVERSES

Extension Ecole :

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les offres reçues relatifs à la maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de l'école.

Le candidat retenu au vu des critères de sélection est EBK ARCHITECTURE représenté par Madame Emeline BARTNIK.

Monsieur le Maire présente le rétroplanning rédigé par l'architecte EBK.

L'avant-projet sommaire (APS) sera présenté lors du conseil municipal du 4 mai prochain.

City Stade :

Le Maire présente les trois devis des entreprises reçues en mairie ; c'est l'entreprise AGORESPACE pour un devis de 44.815,00 € (hors taxes) qui a été choisie.

Les travaux sont prévus dans le cadre du prochain contrat rural et sont planifier en début d'année 2023.

Le site, sur lequel l'implantation est prévu est l'espace pelouse de la salle des fêtes si les sondages de sol et l'avis des Bâtiments de France sont positifs.

La séance est levée à 23 h 00.